



Département du Doubs
Centre Communal d'Action Sociale de Seloncourt

**FOURNITURE DE REPAS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES ET
HANDICAPEES**

MARCHE A BON DE COMMANDE

PROCEDURE ADAPTEE

ANNEE 2016

ACTE D'ENGAGEMENT

PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PLACE DU 8 MAI

MAIRIE

25230 SELONCOURT

- Ordonnateur :

✓ Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale

- Comptable public assignataire des paiements :

✓ Monsieur le Percepteur

25310 HERIMONCOURT

ARTICLE 1 - LE CANDIDAT

Je soussigné (Nom, Prénom).....
agissant au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme juridique de la Société)

.....
.....
au capital de.....
ayant son siège à (adresse complète et téléphone).....
.....
.....

immatriculée à l'INSEE :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET).....
- code d'activité économique principale (APE).....
- numéro d'inscription :
 - . au registre du commerce et des sociétés.....
 - . au répertoire des métiers.....

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

M'ENGAGE sans réserve à exécuter les prestations conformément aux stipulations des documents susvisés dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2 – PRIX

Les prix de la prestation sont fermes. Ils sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou aux autres charges, notamment tous les frais afférents à la manutention et aux assurances. Le titulaire ne pourra se prévaloir d'omissions quelconques pour réclamer des indemnités complémentaires.

ARTICLE 3 - EVALUATION DES COMMANDES

La commande minimale des repas est fixée à 8 000 et la commande maximale des repas est fixée à 11 000 pour l'année 2016. Les commandes peuvent varier selon la demande.

ARTICLE 4 - EXECUTION DES PRESTATIONS

La prestation est à fournir pour le 1er janvier 2016.

Un employé du Centre Communal d'Action Sociale sera chargé de la distribution des repas en liaison froide, en barquettes individuelles avec un véhicule frigorifique.

Les commandes sont passées avec un bon de commande transmis chaque semaine (le vendredi) par le Centre Communal d'Action Sociale. La livraison sera accompagnée d'un bordereau. Les délais de réajustement du bon de commande initial devront être précisés conformément aux stipulations de l'article « 6.4 commande de repas » du C.C.T.P.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

5.1. La Personne Publique contractante se libérera des sommes dues au titre de la prestation faisant porter le montant au crédit du compte ouvert (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

- au nom de.....

- sous le numéro.....

- à.....

.....

(indiquer l'intitulé en toutes lettres de l'établissement bancaire où le compte est ouvert à l'adresse de cet établissement).

5.2. J'affirme, sous peine de résiliation de la prestation, ou de mise en régie, à ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction.

Fait à Seloncourt, le

Signature du fournisseur,
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Centre Communal d'Action Sociale
25230 SELONCOURT**

Repas à Domicile 2016

Est acceptée la présente offre comportant :

- le prix unitaire du repas de midi :

↳ prix unitaire HT :

TVA :

TTC :

- commande minimale de 8 000 repas,

- commande maximale de 11 000 repas.

Date d'effet de la prestation : 1^{er} janvier 2016.

Pour valoir acte d'engagement.

A Seloncourt, le

Le Président du CCAS,

Daniel BUCHWALDER,